

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL339

présenté par

Mme Rilhac, Mme Lazaar, Mme Piron, Mme Toutut-Picard, Mme Park, Mme Pitollat,  
M. Claireaux et Mme Dupont

-----

### ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« départemental ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'offrir la possibilité aux étudiants en santé de faire leur stage d'étude dans tous les services d'incendie et de secours (locaux, départementaux, territoriaux).